

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. VINCENT HENNIN, DEPUTE (PCSI), INTITULEE : « CLASSES A MULTI-DEGRES : ET LA SUITE ? » (N°3120)**

Dans sa séance du 24 février 2016, le Parlement a accepté la motion n° 1132 intitulée « Classes à multi-degrés... ». Pour répondre au mieux à cette motion, le Gouvernement a accepté la mise en place d'un projet pilote qui consiste à l'organisation de classes à degrés multiples dans les cercles scolaires primaires de Franches-Montagnes Est et de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat durant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Le Gouvernement a également autorisé la création d'un groupe de travail temporaire chargé d'assurer le suivi et l'évaluation du projet pilote.

Le suivi scientifique du projet pilote a été confié à la HEP-BEJUNE par mandat du Service de l'enseignement. L'objectif général du suivi scientifique consiste à analyser différentes composantes inhérentes aux classes à degrés multiples tout en s'assurant du maintien, à l'intérieur de celles-ci, des conditions propices au développement des compétences des élèves. Il s'agit notamment d'observer et d'apprécier la nature du fonctionnement des classes à degrés multiples (organisation des activités, types de regroupement, aménagement de la classe etc.), la qualité de l'enseignement, à savoir l'utilisation des moyens d'enseignement, les outils d'apprentissage et le choix des types de pédagogie. Cette démarche entend enfin fournir des informations utiles aux futures décisions politiques.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond aux questions suivantes :

**Quand disposerons-nous du rapport final de HEP-BEJUNE concernant les projets de classes à multi-degrés ?**

Le groupe de pilotage du projet pour les classes à degrés multiples a validé, lors de sa séance du 15 novembre 2018, les étapes du suivi scientifique du projet et confirmé l'édition de la synthèse des résultats pour le printemps 2019.

**Quand le Gouvernement va-t-il statuer sur le maintien ou non du système multi-degrés dans le canton du Jura ?**

Le rapport final sera soumis au Gouvernement pour validation dans le courant du printemps 2019.

**Quel délai raisonnable est à considérer afin que ces 2 éléments soient définitivement entérinés ?**

Selon la décision que le Gouvernement pourrait prendre ce printemps, il en résultera la nécessité de procéder à l'adaptation des bases légales concernées pour la rentrée d'août 2019.

**Que se passe-t-il avec les classes du système de multi-degrés si les décisions ne sont pas rendues pour la rentrée 2019/2020 ? Dans ce cas de figure, le projet pilote sera-t-il prolongé d'une année ?**

Tout sera mis en œuvre pour que les décisions soient prises dans le délai imparti et donc mises en place dès la rentrée d'août 2019.

**Selon toute vraisemblance la législation devra être modifiée, quand est-ce que ces travaux débiteront ?**

En cas d'acceptation par le Gouvernement, le travail d'adaptation des bases légales pourra être entrepris immédiatement.

**Quelle est la projection du nombre d'élèves, par degré, pour les 5 prochaines années pour le cercle scolaire Franches-Montagnes Est ?**

Les prévisions en matière d'effectifs scolaires sont disponibles pour les quatre prochaines années. Les données du Service de l'enseignement sont à ce jour les suivantes :

**2019-2020**

1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	Total
10	9	8	15	13	19	10	16	100

**2020-2021**

1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	Total
5	9	9	9	15	14	18	10	89

**2021-2022**

1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	Total
7	5	9	10	9	16	13	17	86

**2022-2023**

1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	Total
8	6	5	10	10	10	15	12	76

**Dans le cas d'une application stricte de la législation actuelle, au vu de cette projection et si les effectifs devaient être à la baisse, est-il possible de nous indiquer les risques de fermeture de classes pour les périodes données ?**

L'article 97 de l'ordonnance scolaire (RSJU 410.111) fixe le nombre de classes des cercles scolaires primaires en fonction des effectifs probables selon les fourchettes suivantes : 75 à 95 élèves : 5 classes / 96 à 114 élèves : 6 classes / 115 à 137 élèves : 7 classes.

Il convient de préciser que, durant l'année scolaire 2018-2019, le cercle scolaire de Franches-Montagnes Est compte sept classes pour un effectif de 105 élèves. Selon l'ordonnance scolaire, un tel effectif donne droit à six classes. Une dérogation pour l'organisation de l'enseignement sur la base de sept classes a été accordée en raison de la conduite du projet pilote actuellement en cours. Au vu des chiffres exposés précédemment et compte tenu de la fin du projet pilote au terme de l'année scolaire 2018-2019, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) sera dans l'obligation de proposer la fermeture d'une classe pour la rentrée 2019. Si la baisse de l'effectif du cercle scolaire se confirme à partir de la rentrée 2020, il n'est pas exclu que le DFCS doive prononcer une fermeture de classe supplémentaire.

**Dans le même ordre d'idée, d'un point de vue pratique, est-ce que les quotas sont respectés de manière stricte ou une marge de manœuvre est-elle envisageable afin d'éviter une fermeture de classe ?**

Pour rappel, la mesure OPTI-MA n° 97 demandait une application stricte de l'ordonnance scolaire concernant les ouvertures et fermetures de classes à l'école primaire. Le Gouvernement n'entend dès lors pas modifier la manière d'appliquer ces dispositions. Tous les cercles scolaires sont traités de la même manière et le DFCS ne souhaite pas introduire des exceptions à cette règle.

**En vertu du cas particulier du projet pilote de classes à multi-degrés, est-il envisageable de surseoir à certaines décisions dans l'attente que la législation soit adaptée et entrée en vigueur ?**

L'application de l'article 97 de l'ordonnance scolaire ne dépend pas de l'organisation et de la structure des classes retenues. Il n'y a donc pas lieu de repousser une fermeture de classe si les effectifs du cercle scolaire l'exigent.

Delémont, le 5 février 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt